

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2486

17 novembre 2010

SOMMAIRE

Abercrombie & Kent Group of Companies	DIT Luxembourg 1 S.á r.l
S.A119292	DIT Luxembourg 2 S.à r.l
ACD Développement S.A	Domaine Mathes Sàrl119324
AC D S.à r.l119293	Efelco S.A
Albi s.à r.l119294	European Diversified Bond Fund119315
Alion Luxembourg S.A119306	European Structured Investments S.A 119327
ALL.EX S.A119307	Framed A.G
Amidar Invest S.à r.l119282	Gaminghouse S.A
Anaxis Fund, Sicav-Fis S.A119307	G&W Investment119309
Architecture & Aménagement S.A 119307	Johnebapt Holding Société Anonyme119327
Arpi s.à r.l	Ligiol S.à r.l
A.S. Consulting Sàrl119293	Magnum Immobilière S.A119323
Ashwell S.A119308	Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l 119282
Azure Property Holdings S.A119307	Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l 119325
BFI S.A119310	OCM Luxembourg Opportunities Invest-
Bid Plaza Group S.A119311	ments S.à r.l
Boissenet & MM S.à r.l119311	Pyro-Protection S.A119325
BR Properties S.à r.l	R.A.M. Participations S.à r.l119294
Calderon & Ribeiro S.à.r.l119311	Rendite Lux I S.A119292
Cearco S.A	Sansar S.A119293
Centauri S.A119313	Sarnafin S.A119306
Ceralan119315	Sfay Group S.A119310
Chaussures Michelangelo S.à r.l119315	Shiraz S.A
Citadel Value Fund Sicav119315	Soleado Holding S.A
Claront S.A119316	Square One S.A119314
Coconsult s.à r.l119316	Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à
Codex Events S.A	r.l119308
Cofoot Management s.à r.l119317	TLGB Luxembourg Holdings S. à r.l 119308
Colibri Sainte Anne s.à r.l	Triton III LuxCo 2 S.à r.l
Concept Art S.A	Worldfin S.A119326
Costantini Promotions s.à r.l119324	
Dallmayr Distribution Automatique	
S.à.r.l., Luxembourg119327	



Amidar Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 103.252.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010135744/11.

(100154637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 156.016.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of September.

Before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mettler-Toledo Holding AG, a company organized under the laws of Switzerland, having its registered office at Langacher, CH-8606 Greifensee, Switzerland, here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

"Name - Object - Registered office - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l.".
- Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, receivables, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities



of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at CHF 20,000 (twenty thousand Swiss francs), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of CHF 1 (one Swiss franc) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/ its shareholding.
 - **Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by (i) the sole signature of any manager for all matter not exceeding the equivalent of CHF 5,000 (five thousand Swiss francs)



and (ii) the joint signature of one category A manager and one category B manager for all matter exceeding the equivalent of CHF 5,000 (five thousand Swiss francs).

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

At the start of each meeting of the board of managers, the managers shall appoint from among the members of the board a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to a participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the



closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.



This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- **Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 20,000 (twenty thousand) shares issued by the Company as follows:

- Mettler-Toledo Holding AG, prenamed, subscribes to all the 20,000 (twenty thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand two hundred euro (\leq 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers:
- Timothy F. Windholtz, with professional address at 1900 Polaris Parkway, Columbus, Ohio 43240, United States of America, category A manager;
- René Beltjens, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- Florence Gérardy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by (i) the sole signature of any manager for all matter not exceeding the equivalent of CHF 5,000 (five thousand Swiss francs) and (ii) the joint signature of one category A manager and one category B manager for all matter exceeding the equivalent of CHF 5,000 (five thousand Swiss francs).

2) The Company shall have its registered office at 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch/Alzette, on the date at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mettler-Toledo Holding AG, une société organisée selon les lois de la Confédération Suisse, ayant son siège social à Langacher, CH-8606 Greifensee, Suisse, dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").
 - Art. 2. La dénomination de la Société est «Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l.».
- Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielle, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, créances, droits, valeurs, et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les vendre ou les céder en tout ou en partie, pour un prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.



Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts Sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à CHF 20.000 (vingt mille Francs suisses), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de CHF 1 (un Franc suisse) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme étant gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par (i) la seule signature de chaque gérant pour toutes les affaires n'excédant pas l'équivalent de CHF 5.000 (cinq mille Francs suisses) et (ii) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B pour toutes les affaires excédant l'équivalent de CHF 5.000 (cinq mille Francs suisses).

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas / ne sont pas nécessairement associé (s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet / ces agent(s), la durée de son / leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son / leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Au début de chaque conseil de gérance, les gérants désigneront parmi les membres du conseil, un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le conseil peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la tenue



des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés pourvu que au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuve ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée Générale des Associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.



Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice Social - Comptes Annuels

- Art. 17. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des Réviseurs d'Entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoires si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de 10%.



L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

- Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.
- **Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi Applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Mesures Transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

Apports - Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 20.000 (vingt mille) parts sociales émises par la Société comme suit:

- Mettler-Toledo Holding AG, précitée, souscrit à 20.000 (vingt mille) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payées et libérées en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Décisions des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés en tant que gérants:
- Timothy F. Windholtz, ayant son adresse professionnelle à 1900 Polaris Parkway, Columbus, Ohio 43240, gérant de catégorie A;
- René Beltjens, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- Florence Gérardy, ayant son adresse profesionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée vis à vis des tiers par (i) la seule signature de chaque gérant pour toutes les affaires n'excédant pas l'équivalent de CHF 5.000 (cinq mille Francs suisses) et (ii) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B pour toutes les affaires excédant l'équivalent de CHF 5.000 (cinq mille Francs suisses).

2) Le siège social est établi au 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.



En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010136672/535.

(100156757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Rendite Lux I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 82.189.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Es erhellt aus einer Urkunde mit Datum vom 8. Oktober 2010 von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, einregistriert in Luxemburg Actes Civiles., den. 12. Oktober 2010, LAC/2010/44711, dass die Liquidation der Aktiengesellschaft Rendite Lux I S.A. (in Liquidation), mit Sitz in L-1651 Luxemburg, 9, avenue Guillaume, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 23. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1117 vom 6. Dezember 2001:

1)

- Kenntnisnahme des Berichts des Liquidators über die Abwicklung der Liquidation und die Verwertung der Aktiva der Gesellschaft;
 - Kenntnisnahme des Berichts des Prüfungskommissars

2)

- nochmalige Prüfung der Konten, des Liquidationsberichts und des Berichts des Prüfungskommissars
- Erteilung volle Entlastung für die Mandate des Liquidators und des Prüfungskommissars
- Entlastung für die Ausübung der Mandate für die Mitglieder

des Verwaltungsrates

3)

- Abschluss der Liquidation
- Alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, werden für eine Dauer von mindestens fünf (5) Jahren am Firmensitz der Gesellschaft, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg, aufbewahrt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137966/30.

(100158120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 39.766.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que suivant résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire de ABERCROMBIE & KENT GROUP OF COMPANIES (la «Société») tenue le 18 octobre 2010 à 14 heures

Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les états financiers clos au 30 juin 2016:

- 1. M. Geoffrey John Worke KENT, avec adresse au 16, Boulevard Princesse Charlotte, MC 98000 Monte Carlo;
- 2. M. Brett Eric FICHTE, avec adresse professionnelle au 1411 Executive Towers West II, Suite 300, Opus Place, USA IL 60515-1182 Downers Grove;
 - 3. Mme. Jorie BUTLER KENT, avec adresse 251, Royal Palm Way, Ste 603, USA FL 33480 Palm Beach;
- 4. M. Wesley Robert EDENS, avec adresse professionnelle au 1345, Avenue of the Americas, USA NY 10105 New York;



- 5. M. Gordon Knight SMITH, avec adresse professionnelle au 580 Suite 1775 California Street, USA CA 94104 San Francisco;
- 6. M. Randal Alan NARDONE, avec adresse professionnelle au 1345, Avenue of the Americas, USA NY 10105 New York;
 - 7. M. Robert Ian KAUFFMAN, avec adresse professionnelle au 5, Savile Row, GB -W1S 3PD Londres; et
 - 8. M. Jonathan ASHLEY, avec adresse professionnelle au 1345, Avenue of the Americas, USA NY 10105 New York.
- M. Geoffrey John Worke KENT est renouvelé dans son mandat d'administrateur délégué pouvant engager la Société par sa seule signature, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les états financiers clos au 30 juin 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes suivant est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les états financiers clos au 30 juin 2016:

- FIDUCIAIRE CABEXCO S.A.R.L, Centre Helfent, 1, Rue Pletzer, L- 8080 Bertrange, RCS Luxembourg B 139.890.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010137715/33.

(100158270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

A.S. Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.425.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010. Signature.

Référence de publication: 2010135743/10.

(100154951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

AC D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.491.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010. Signature.

Référence de publication: 2010135745/10.

(100154916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sansar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.067.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252
- L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.
- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.
 - L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:
- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg



- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010137998/34.

(100157855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ACD Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.443.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135746/10.

(100154914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Albi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 139.393.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135747/10.

(100154599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

R.A.M. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 153.325.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of R.A.M. PARTICIPATIONS S.à r.I., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on May 12 th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associatons under number 1498 of July 21 st, 2010 and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 153.325 (the "Company").

There appeared:

1) MARINAL S.à r.l.,a société à responsabilité limitée (private limited-liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 153.322 ("Marinal" and the "Sole Shareholder"), the current sole shareholder of the Company; and



2) AMERICA METALS TRADING LLP, a limited liability partnership, duly incorporated and validly existing under the laws of England, having its registered office at 3 rd Floor, 5 Lloyds Avenue, London, EC3N 3AE, United Kingdom, and registered with the United Kingdom Companies House under number OC306433 ("Monteiro");

(the "Shareholders").

All of them here represented by Maksud Ahmadkhanov, residing professionally in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal on October 4 th , 2010.

The said powers of attorney, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, through its attorney, requests the notary to enact that:

- (i) the presence or representation of the Shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list;
- (ii) as appears from the attendance list, the 12,500 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
 - (iii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Suppression of the mention of the nominal value of the Company's shares;
- 2. Increase of the share capital of the Company;
- 3. Subscription to, allocation of and payment for the new shares;
- 4. Amendment of the articles of association of the Company;
- 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to suppress the mention of the nominal value of the 100 shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of EUR 112,500, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 125,000, by the issue of 900 new shares of the Company, without mention of nominal value (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 99,485,782, the whole to be fully paid up by the Shareholders with two contributions in kind.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the subscription:

- (i) to the increase in the share capital of EUR 81,250 by the issue of 650 New Shares without mention of nominal value and the payment of the global share premium amounting to EUR 68,199,175 by Marinal, with a contribution in kind consisting of 57,355,551 shares in Mir Steel UK Limited, a limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Corporation Road, Newport, NP19 4XE, United Kingdom, and registered with the United Kingdom Companies House under number 6644315 ("Mir Steel") (the "Mir Steel Shares"), representing 100% of the share capital of Mir Steel and an aggregate amount of EUR 68,280,425 equivalent to GBP 57,355,551 (the "Marinal Contribution"); and
- (ii) to the increase in the share capital of EUR 31,250 by the issue of 250 New Shares without mention of nominal value and the payment of the global share premium amounting to EUR 31,286,607 by Monteiro, with a contribution in kind consisting of 701,520 shares in Usipar Usina Siderurgica do Para Ltda, a company, duly incorporated and validly existing under the laws of the Federative Republic of Brazil, having its registered office at Rodovia PA-483, s/n, Porto Vila do Conde, in the City of Barcarena, Sate of Para, Brazil ("Usipar") (the "Usipar Shares"), representing 99.99% of the share capital of Usipar and an aggregate amount of EUR 31,317,857 equivalent to BRL 70,152,000 (the "Monteiro Contribution"); (the Marinal Contribution and the Monteiro Contribution are together hereinafter referred to as the "Contributions").

Intervention - Subscription - Payment

- 1) Marinal, represented by its attorney in fact, thereupon declared to fully subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of EUR 81,250, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 68,199,175, and therefore to fully pay up 650 New Shares.
- 2) Monteiro, represented by its attorney in fact, thereupon declared to fully subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of EUR 31,250, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 31,286,607, and therefore to fully pay up 250 New Shares.

Therefore, all the New Shares of the Company are fully subscribed and paid up with the Marinal Contribution and the Monteiro Contribution.



Fvaluation

The value of the Contributions is set at EUR 99,598,282.

Such Contributions have been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contributions' existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Marinal and Monteiro, contributors represented as stated hereabove, expressly declare that:

- (i) Marinal is the sole legal owner of the Mir Steel Shares;
- (ii) Monteiro is the sole legal owner of the Usipar Shares;
- (iii) the Mir Steel Shares and the Usipar Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
 - (iv) the Mir Steel Shares and the Usipar Shares are not the object of a dispute or claim;
 - (v) the Mir Steel Shares and the Usipar Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
 - (vi) Mir Steel is duly organized and validly existing under the laws of England and Wales;
 - (vii) Usipar is duly organized and validly existing under laws of the Federative Republic of Brazil;
- (viii) to Marinal's knowledge, Mir Steel is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to Marinal on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (ix) to Monteiro's knowledge, Usipar is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to Monteiro on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (x) all formalities subsequent to the transfer of the Mir Steel Shares and the Usipar Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened Mrs Sandrine Bisaro and Mr Maksud Ahmadkhanov, acting as type A managers of the Company, together with Mr. Benoît Bauduin, acting as type B manager of the Company, each of them here represented by Maksud Ahmadkhanov by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described contributions in kind, each of them expressly agrees with the description of the Contributions, with its valuation and with the effectiveness of the Contributions, and confirms the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Mir Steel Shares and the Usipar Shares constituting the contributed assets has been considered convincing as well as sufficient, and the contributions are therefore effectively implemented.

Allocation of the global share premium

The Shareholders unanimously resolved to allocate the global share premium fully paid up by Marinal as follows:

- EUR 68,189,800 to a share premium, which shall remain attached to the new shares subscribed by Marinal; and
- EUR 9,375 to the legal reserve.

The Shareholders unanimously resolved to allocate the global share premium fully paid up by Monteiro as follows:

- EUR 31,283,482 to a share premium, which shall remain attached to the new shares subscribed by Monteiro; and
- EUR 3,125 to the legal reserve.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolved to amend the articles of association of the Company to amend the corporate purpose of the Company, to modify the constitution of the board of managers, to modify the procedure for convening meetings of the board of managers and to provide for a casting vote from the chairman of the board of managers.

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolved to amend, revise and recast the articles of association of the Company as follows:

"Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").



- Art. 2. Name. The Company's name is R.A.M. Participations S.à r.l.
- **Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form what-soever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities, provided that such companies or entities are engaged in the business of producing pig iron, iron ore, coal, metallurgical coke, semi-finished and finished steel products and byproducts, including those that would require further processing ("Business"), and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions in connection with the Business and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand euro) divided into 1,000 (one thousand) shares with no nominal value, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

- **Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares, subject also to the provisions of the shareholders agreement entered into by and between the shareholders of the Company on the 17 th September 2010, as amended from time to time (the "Shareholders Agreement").
- **Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.
- **Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting, subject also to the provisions of the Shareholders Agreement.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital, subject to the provisions of the Shareholders Agreement.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company shall be managed by three managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. The managers shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the managers shall be determined in the same manner.

Managers shall be appointed for a term of three years. Managers may serve an unlimited number of consecutive terms.



A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law, by these Articles, or by any applicable provision of the Shareholders Agreement, to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of any two managers.

The board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. The board shall choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least five business days (being a day in which banks are open for business and not authorised to close in the city of Barcarena, State of Para, in the city of Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro, Brazil, in the city of Moscow, Russian Federation, in the city of Newport, Wales, United Kingdom, in the City of Baar, Switzerland, and in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (a "Business Day")) in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by proxy a majority of the managers. If such a quorum is not met at any meeting of the board of managers, the meeting shall be adjourned and such adjourned meeting shall be reconvened by the chairman or any other manager present at such meeting by prior written notice given to each manager not less than one Business Day prior to the meeting, and the meeting shall then be considered duly convened with the attendance by any number of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented. In the event of a tie vote, meaning a board equally divided based on the number of votes cast with respect to any matter, the chairman shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.



Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital if such resolution relates to the corporate purposes and the Business.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

- Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31.
- **Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.
- **Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

- **Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.
- **Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning "the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings" are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agrées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.



Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,200 (six thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons acting through their attorney, the present deed is worded in English followed by a

French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société R.A.M. PARTICIPATIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 12 mai 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1498 le 21 juillet 20010, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500.EUR, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.325 (la «Société»).

Ont comparu:

- 1) MARINAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.322 («Marinal» et l'«Associé Unique»), l'associé unique actuel de la Société; et
- 2) AMERICA METALS TRADING LLP, une société de droit Anglais, ayant son siège social au 3 ème étage, 5 Lloyds Avenue, Londres, EC3N 3AE, Royaume-Unis, et immatriculée auprès du United Kingdom Companies House sous le numéro OC306433 («Monteiro»),

(les «Associés»).

Tous représentées ici par Maksud Ahmadkhanov, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé le 4 octobre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

- (i) les Associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence;
- (ii) les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.
 - (iii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
- 2. Augmentation du capital social de la Société;
- 3. Souscription, allocation et paiement des nouvelles parts sociales;
- 4. Modification des statuts de la Société;
- 5. Divers.



Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé Unique a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des 100 parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 112.500,- EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR à 125.000,- EUR, par l'émission de 900 parts sociales, sans mention de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 99.485.782,- EUR, le tout étant intégralement libéré et payé par les Associés au moyen de deux apports en nature.

Troisième résolution

L'associé Unique a décidé d'accepter la souscription:

- (i) à l'augmentation du capital social pour un montant de 81.250.EUR par l'émission de 650 Nouvelle Parts Sociales sans mention de valeur nominale et le paiement d'une prime d'émission globale de 68.199.175.-EUR, par Marinal au moyen d'un apport en nature consistant en 57.355.551 actions de Mir Steel UK Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à Corporation Road, Newport, NP19 4XE, Royaume-Unis, et immatriculée auprès du United Kingdom Companies House sous le numéro 6644315 ("Mir Steel") (les "Parts Sociales Mir Steel"), représentant 100% du capital social de Mir Steel et un montant total de 68.280.425.-EUR, équivalent à 57.355.551.GBP (l'«Apport de Marinal»); et
- (ii) à l'augmentation du capital social pour un montant de 31.250.EUR par l'émission de 250 Nouvelle Parts Sociales sans mention de valeur nominale et le paiement d'une prime d'émission globale de 31.286.607.-EUR, par Montero au moyen d'un apport en nature consistant en 701.520 actions de Usipar Usina Siderurgica do Para Ltda, une société de droit brésilien, ayant son siège social à Rodovia PA-483, s/n, Porto Vila do Conde, Barcarena, État de Para, Brésil ("Usipar") (les "Parts Sociales Usipar"), représentant 99,99% du capital social de Usipar et un montant total de 31.317.857.-EUR, équivalent à 70.152.000.-BRL (l'«Apport de Monteiro»);

(l'Apport de Marinal et l'Apport de Monteiro sont ci-après désignés ensemble les «Apports»).

Intervention - Souscription - Paiement

Après quoi, Marinal, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital pour un montant de 81.250.-EUR, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 68.199.175. EUR, et par conséquent souscrire intégralement à 650 Nouvelles Parts Sociales.

Après quoi, Monteiro, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital pour un montant de 31.250.-EUR, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 31.286.607.EUR, et par conséquent de souscrire intégralement à 250 Nouvelles Parts Sociales.

Par conséquent, la totalité des Nouvelles Parts Sociales de la Société ont été intégralement libérées au moyen de l'Apport de Marinal ainsi que de l'Apport de Monteiro.

Évaluation

La valeur des Apports est de 99.598.282.-EUR.

Ces Apports ont été évalués par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur des apports, qui a été fournie au notaire et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire soussigné.

Réalisation effective des apports

Marinal et Monteiro, souscripteurs représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent expressément que:

- (i) Marinal est le seul propriétaire des Parts Sociales Mir Steel;
- (ii) Monteiro est le seul propriétaire des Parts Sociales Usipar;
- (iii) les Parts Sociales Mir Steel et les Parts Sociales Usipar sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
 - (iv) les Parts Sociales Mir Steel et les Parts Sociales Usipar ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
 - (v) les Parts Sociales Mir Steel et les Parts Sociales Usipar sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
 - (vi) Mir Steel est dûment constituée et existe valablement en droit anglais;
 - (vii) Usipar est dûment constituée et existe valablement en droit brésilien;
- (viii) A la connaissance de Marinal, Mir Steel ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de Marinal à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;



- (ix) A la connaissance de Monteiro, Usipar ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de Monteiro à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- (x) toutes formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Mir Steel et des Parts Sociales Usipar requises conformément aux lois applicables seront remplies afin que les Apports soient opposables à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Intervention des gérants

Après quoi sont intervenus Mme Sandrine Bisaro et M. Maksud Ahmadkhanov, agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, ainsi que M. Benoît Bauduin, agissant en sa qualité de gérant de type B de la Société, chacun représenté par Maksud Ahmadkhanov en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en tant que gérants de la Société en raison des Apports, chacun d'eux accepte expressément la description des Apports, leur évaluation, le transfert effectif des Apports, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts Sociales Mir Steel et des Parts Sociales Usipar, qui constituent les Apports, a été considérée convaincante et suffisante et qu'en conséquence les Apports sont effectivement réalisés.

Allocation de la prime d'émission globale

Les Associés ont unanimement décidé d'allouer la prime d'émission globale entièrement libérée par Marinal comme suit:

- 68.189.800,- EUR à une prime d'émission qui devra rester rattachée aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par Marinal: et
 - 9.375,- EUR à la réserve légale.

Les Associés ont unanimement décidé d'allouer la prime d'émission globale entièrement libérée par Monteiro comme suit:

- 31.283.482,- EUR à une prime d'émission qui devra rester rattachée aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par Monteiro; et
 - 3.125,- EUR à la réserve légale.

Quatrième résolution

Les Associés ont unanimement décidé d'amender les statuts de la Société afin de modifier l'objet social de la Société, de modifier la constitution du conseil de gérance, de modifier la procédure de convocation des réunions du conseil de gérance, et de doter le président du conseil de gérance d'un droit de vote prépondérant.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les Associés ont décidé de modifier et reformuler intégralement les statuts de la Société comme suit:

« Titre I er - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est R.A.M. Participations S.à r.l.
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, à condition que ces sociétés ou entités soient engagées dans l'activité de production de fonte brute, de minerai de fer, de charbon, de coke métallurgique, de produits sidérurgiques finis et semi-finis ainsi que de sous-produits sidérurgiques, y compris ceux qui nécessitent un traitement supplémentaire (l'«Activité »), et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales relatives à l'Activité, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi inclues les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.



- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 125.000.-EUR (cent vingt-cinq mille euros), divisé en 1.000 (mille) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

- Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient, sous réserve également des stipulations du pacte d'associé conclu entre les associés de la Société en date du 17 Septembre 2010, tel que modifié le cas échéant (le «Pacte d'Associés»).
- Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.
 - Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale, sous réserve des stipulations du Pacte d'Associés.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social, sous réserve des stipulations du Pacte d'Associés.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société est gérée par trois gérants.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Les gérants sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération des gérants est déterminée de la même manière.

Les gérants sont nommés pour un mandat d'une durée de trois ans. Les gérants pourront effectuer un nombre illimité de mandats consécutifs.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, les Statuts ou une quelconque stipulation du Pacte d'Associé, à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société est liée par la signature d'au moins deux de ses gérants.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 5 jours ouvrables (étant un jour où les banques sont ouvertes pour affaires et n'ont pas l'autorisation de fermer dans la ville de Bacarena, dans l'État de Para, au Brésil, dans la ville de Rio de Janeiro, dans l'État de Rio de Janeiro, au Brésil, dans la ville de Moscou, dans la Fédération de Russie, dans la ville de Newport, au Pays de Galles, au Royaume-Unis, dans la ville de Baar, en Suisse, et dans la ville de Luxembourg au Grand-duché de Luxembourg, un «Jour Ouvrable»)) à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.



Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, si la majorité des gérants est présente en personne ou représentée par procuration. Si un tel quorum n'est pas atteint à une réunion du conseil de gérance, la réunion devra être ajournée et une telle réunion ajournée devra être convoquée de nouveau par le président ou tout autre gérant présent à cette même réunion par une convocation écrite donnée à l'ensemble des gérants au moins un Jour Ouvrable à l'avance. Dans cette hypothèse, cette nouvelle réunion du conseil de gérance sera considérée comme valablement tenue et ce peu importe le nombre de gérants présents ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises, lors d'une réunion du conseil de gérance valablement tenue, par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société, présents ou représentés. En cas de partage des voix, c'est-à-dire lorsque le nombre de voix exprimée est divisé de manière égale sur une question, le président du conseil de gérance aura voix prépondérante.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Ces résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société si ces résolutions ont trait à l'Activité.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingtcinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.



Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

- Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.
- **Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant « le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agrée(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante- quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.200.-EUR (six mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des parties comparantes agissant par le biais de leur mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Ahmadkhanov et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. LAC/2010/44271. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135590/618.

(100155198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.694.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135748/10.

(100154551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sarnafin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 108.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de trois administrateurs, à savoir:

- Madame Monique HENSCHEN-HAAS, administrateur, née le 13 février 1955 à Luxembourg, domiciliée profession-nellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.
- Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur, né le 17 janvier 1955 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.
- Madame Bénedicte ROBAYE-GOFFIN, administrateur, née le 12 mai 1968 à Arlon (Belgique), domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes FIDUPLAN SA, avec siège social sis au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44.563.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010138000/34.

(100157856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.



ALL.EX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.960.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135749/10.

(100155073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Anaxis Fund, Sicav-Fis S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.838.

Le bilan consolidé au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANAXIS FUND, SICAV-FIS S.A. KREDIETRUST LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2010135750/13.

(100155034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Azure Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 139.971.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 21 juin 2010 que:

- les démissions de M. Michael MONTEBAUR et M. Rolf ZARNEKOW de leurs fonctions d'administrateurs ont été acceptées.
 - le nombre d'administrateurs a été réduit de cinq à trois.
- la cooptation de M. Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, demeurant au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au poste d'administrateur en date du 1 ^{er} août 2009 en remplacement de M. Richard WILLIAMS, démissionnaire, a été ratifiée.

Pour extrait conforme SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010135908/16.

(100155239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Architecture & Aménagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 59.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010135751/13.

(100154760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



Arpi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 139.394.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135752/10.

(100154605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Ashwell S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.800.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

David Saigne.

Référence de publication: 2010135753/11.

(100154981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

TLGB Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 92.825.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1 er octobre 2010

L'associe unique:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et déclare que la Société a définitivement cessé d'exister au 1 er octobre 2010;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans dans les locaux de SGG à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

TLGB Luxembourg Holdings S.à r.l.

(En liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2010136224/20.

(100155689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.436.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.164.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 Décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:



- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965, à Brive-La-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France, et
- Monsieur Michael Spies, né le 4 septembre 1957, à Boston, Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, prénommé,
- Monsieur Michael Spies, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72 nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72 nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66 th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1 ^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14, octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010137571/46.

(100157165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

G&W Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.014.

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «ILP II S.C.A. SICAR», une société en commandite par actions constituée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque dont le siège social est situé au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.060,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 septembre 2010,

agissant en sa qualité de seul et unique associée de la société «G&W Investment» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121.014, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2318 du 12 décembre 2006.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associée unique DECIDE de prononcer la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'associée unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société «FIDALUX S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associée unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'associée unique DECIDE de donner décharge pleine et entière aux gérants et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Dont acte, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12270. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010137835/47.

(100157658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

BFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 105.199.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135755/10.

(100154571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sfay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.285.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:



- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010138006/34.

(100158231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Bid Plaza Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135756/10.

(100154644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Boissenet & MM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.475.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135757/10.

(100154927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

BR Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7346 Steinsel, 29, An den Bongerten.

R.C.S. Luxembourg B 89.390.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010. Référence de publication: 2010135758/10. Signature.

Therefore de publication, 2010100700710.

(100154957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Calderon & Ribeiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 14, rue Philippe Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 127.274.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Daniel CALDERON / Tania RIBEIRO.

Référence de publication: 2010135761/10.

(100154821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



Shiraz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.414.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié profession-nellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010138008/34.

(100157992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Framed A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.701.

Im Jahre zweitausendzehn, am neunundzwanzigsten September.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "FRAMED AG" mit Sitz zu L-5445 Schengen, 1d, Waistrooss, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Jean SECKLER aus Junglinster am 5. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 529 vom 11. März 2009, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 22. Dezember 2009, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 251 vom 5. Februar 2010, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 144.701.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54290 Trier, Weidegasse 1.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Sylvia METZEN, Bilanzbuchhalterin, geschäftsansässig in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:



- a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;
- b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.
 - c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:
 - 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Schengen nach Luxemburg.
 - 2. Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Statuten.
 - 3. Festlegung der Adresse.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Schengen nach Luxemburg zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den ersten Abschnitt des Artikels 2 der Statuten abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut: "Art. 2. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. (Grossherzogtum Luxemburg)."

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung legt die Adresse der Gesellschaft in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II fest.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: VOEGELE, DUKIC, METZEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 7 octobre 2010. REM 2010 / 1330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136010/51.

(100155461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Cearco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 24.261.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135762/10.

(100154913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Centauri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 125.998.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135763/10.

(100154576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



Soleado Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.611.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010138015/34.

(100158232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Square One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.981.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg



- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010138017/34.

(100158256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

Le bilan au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Octobre 2010.

Pour EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010135788/15.

(100154547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Ceralan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.959.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135764/10.

(100154620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Chaussures Michelangelo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 86.821.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135765/10.

(100154960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Citadel Value Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.320.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour CITADEL VALUE FUND SICAV KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010135766/12.

(100155031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Claront S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 9, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.991.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135767/10.

(100154984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Coconsult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 37.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

4, rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010135768/13.

(100154689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Codex Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Gréivelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 74.399.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135769/10.

(100154977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

OCM Luxembourg Opportunities Investments S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 683.575,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.473.

Par résolutions signées en date du 14 septembre 2010, l'associé unique à pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission des Gérants suivants avec effet immédiat:
- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L -1882 Luxembourg
- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L -1882 Luxembourg
- Lisa Kiely, Gérant, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9AW London, Royaume Uni
- 2. nomination de Jean-Pierre Baccus, avec adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée.
- 3. transfert du siège social de la société du 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.



Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136699/19.

(100156515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Cofoot Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010135770/11.

(100154734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Colibri Sainte Anne s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 18.847.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Référence de publication: 2010135771/10.

(100154943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Triton III LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.878.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III Luxco 2 S.à r.l.,a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 12 March 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 804 of 19 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 151878. The articles of incorporation have last been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 10 September 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is declared open at 4.30 p.m, with Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Delphine laugey, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. To change the name of the Company to "Tarpan LuxCo S.à r.l.".
- 2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of two cents (EUR 0.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02).
- 3. To issue one (1) new class B share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.
- 4. To accept subscription for this newly issued class B share, together with payment of a share premium of one million two hundred eightysix thousand seven hundred forty-five euro and forty-nine cent (EUR 1,286,745.49), by Triton Mas-



terluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-143926 ("Triton Masterluxco 3") and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in cash and in kind.

- 5. To issue one (1) new class A share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.
- 6. To accept subscription for this newly issued class A share by Triton Fund III F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 29, Esplanade (1 st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA ("Triton Fund III F&F") and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in cash.
- 7. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) represented by six hundred twenty-five thousand and one (625,001) class A shares and six hundred twenty-five thousand and one (625,001) class B shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.
- 8. To amend article 1, second paragraph, article 5, article 22 and article 23 of the articles of incorporation of the Company.
 - 9. Miscellaneous.
- (ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the share-holders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.
- (v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "Tarpan LuxCo S.à r.l.".

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of two cents (EUR 0.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue one (1) new class B share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Fourth resolution Subscription and Payment

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Triton Masterluxco 3, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of Triton Masterluxco 3, for one (1) new class B share having a par value of one cent (EUR 0.01), together with an aggregate share premium of one million two hundred eighty-six thousand seven hundred forty-five euro and forty-nine cent (EUR 1,286,745.49) and to make payment for such newly issued share by a contribution in cash (the "Contribution in Cash") and by a contribution in kind consisting of receivables (the "Contribution in Kind") as further described in a special report.

With respect to the Contribution in Cash, an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been certified in a special report signed by the duly authorised representatives of the Company which states

- (i) that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation, and
- (ii) that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Such special report was presented to the general meeting of shareholders. The Contribution in Kind represents a net contribution in an amount of eighty-six thousand seven hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 86,745.50).



Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one (1) new class B share to Triton Masterluxco 3 as fully paid share.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue one (1) new Class A Share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Sixth resolution Subscription and Payment

There now appeared Maître Laurent Schummer, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Triton Fund III F&F, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of Triton Fund III F&F, for one (1) new class B share having a par value of one cent (EUR 0.01) and to make payment for such newly issued share by a contribution in cash

The amount of one cent (EUR 0.01) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one (1) new class A share to Triton Fund III F&F as fully paid share.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) represented by six hundred twenty-five thousand and one (625,001) class A shares and six hundred twenty-five thousand and one (625,001) class B shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 1, second paragraph, article 5, article 22 and article 23 of the articles of incorporation of the Company.

As a result, the second paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

Art. 1. Form, Name (2 nd paragraph). "The Company is initially composed of two (2) shareholders. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of Tarpan LuxCo S.à r.l."

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

"Art. 5. Subscribed Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) represented by six hundred twenty-five thousand and one (625,001) class A shares (the "Class A Shares") and six hundred twenty-five thousand and one (625,001) class B shares (the "Class B Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

" Art. 22. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows:



- (a) first, each holder of Class A Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") in an amount of twenty (20) percent of the sum of its total contribution made to the Company to subscribe for the shares held by it (including any share premium paid);
- (b) second, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive the remainder if the sums available for distribution. Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance

payment."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares according to the rules of priority and proportions set out in article 22.

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 4.45 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton III Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 804 du 19 avril 2010 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151878. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 10 septembre 2010, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Pierre-Alexandre Lechantre, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Delphine Jaugey, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1 Modification de la dénomination sociale de la Société en "Tarpan LuxCo S.à r.l.".
- 2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux centimes d'euros (EUR 0,02) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent euros et deux centimes (EUR 12.500,02).
- 3 Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 4 Acceptation de la souscription de cette part sociale de catégorie B nouvellement émise, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global d'un million deux cent quatre-vingtsix mille sept cent quarante-cinq euros et quarante-neuf centimes d'euro (EUR 1.286.745,49), par Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée



régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy (troisième étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-143926 («Triton Masterluxco 3») et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire et en nature.

- 5 Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 6 Acceptation de la souscription de cette part sociale de catégorie A nouvellement émise par Triton Fund III F&F L.P., un partnership régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29, Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA ("Triton Fund III F&F") et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.

7 Fixation du montant du capital souscrit de la Société à douze mille cinq cent euros et deux centimes (EUR 12.500,02) divisé en six cent vingt-cinq mille et une (625,001) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille et une (625,001) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

- 8 Modification de l'article 1, paragraphe 2, de l'article 5, 22 et 23 des statuts de la Société.
- 9 Divers
- (ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.
- (iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- (v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Tarpan LuxCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux centimes d'euros (EUR 0,02) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent euros et deux centimes (EUR 12.500,02).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution Souscription et Paiement

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire de Triton Masterluxco 3, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Triton Masterluxco 3, une (1) nouvelle part sociale de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un million deux cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-cinq euros et quarante-neuf centimes d'euro (EUR 1.286.745,49), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire (l' «Apport en Numéraire») ainsi que par un apport en nature consistant en des créances (l' © Apport en Nature»), telles que plus amplement décrites dans un rapport spécial.

Concernant l'Apport en Numéraire, un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a été certifiée dans un rapport spécial signé par les représentants autorisés de la Société qui précise (i) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et (ii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Ce rapport spécial a été présenté à l'assemblée générale des associés. L'Apport en Nature représente une contribution nette d'un montant total de quatre-vingt-six mille sept cent quarante-cinq euros et cinquante centimes d'euro (EUR 86.745,50).



L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer la nouvelle Part Sociale de Catégorie B à Triton Masterluxco 3 comme part sociale entièrement libérée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Sixième résolution Souscription et Paiement

Intervient alors Maître Laurent Schummer, prénommé, agissant en tant que mandataire dûment autorisé de Triton Fund III F&F, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Triton Fund III F&F, une (1) nouvelle part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.

Le montant d'un centime d'euro (EUR 0.01) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer la nouvelle part sociale de catégorie A à Triton Fund III F&F comme part sociale entièrement libérée.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à douze mille cinq cent euros et deux centimes (EUR 12.500,02) divisé en six cent vingt-cinq mille et une (625,001) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille et une (625,001) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1, paragraphe 2, l'article 5, 22 et 23 des statuts de la Société.

En conséquence, le troisième paragraphe de l'article 1 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Forme, Dénomination. (Paragraphe 2).** La Société adopte la dénomination sociale «Tarpan LuxCo S.à r.l.»»

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02) représenté par six cent vingt-cinq mille et une (625.001) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille et une (625.001) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent

être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.»

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

En cas de paiement de dividendes, ces dividendes seront répartis entre les associés de la façon suivante:



- (a) premièrement, chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie A aura droit à recevoir un dividende préférentiel cumulatif (le «Dividende Préférentiel») d'un montant, pour chaque année sociale, égal à vingt pour cent (20%) de la somme de son apport total fait à la Société pour souscrire les parts sociales détenues par celui-ci (incluant toute prime d'émission payée) ,
- (b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit au restant des sommes disponibles pour distribution.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B selon les règles de priorité et de proportions énoncées à l'article 22.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.45 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, P.-A Lechantre, D. Jaugey, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2010. Relation: RED/2010/1359. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135635/340.

(100154397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Magnum Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 99.420.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010 au siège social de la société Magnum Immobilière S.A. de renouveler le mandat d'administrateur pour:

- Monsieur Serge Heiss, né à Metz (France), le 21 juillet 1965, ayant son domicile professionnel à L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;
- Madame Patricia Heiss, née Da Silva, née à Metz (France), le 24 mai 1974, ayant son domicile professionnel à L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;
- la société anonyme de droit luxembourgeois SERGES FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer, et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg section B sous le numéro B 94.302 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par ailleurs, cette assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur-délégué pour:

- Monsieur Serge Heiss, né à Metz (France), le 21 juillet 1965, ayant son domicile professionnel à L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;
- Madame Patricia Heiss, née Da Silva, née à Metz (France), le 24 mai 1974, ayant son domicile professionnel à L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136331/23.

(100154697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Concept Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.284.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 20 septembre 2010

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société CONCEPT ART S.A. avec effet au 20 septembre 2010 et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 31 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2010135772/17.

(100154613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Costantini Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010135773/11.

(100154730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Domaine Mathes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 71, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.705.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135774/10.

(100154940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

DIT Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.502.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010135775/10.

(100154818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



Pyro-Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8252 Mamer, 14, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 106.893.

Extrait des délibérations portant publication de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg ville en date du 27 septembre 2010.

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

Première résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale nomme Monsieur Yves Carakehian, Administrateur de sociétés, né à Ixelles, en Belgique, le 16 février 1956 et demeurant, en Belgique, à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 20, avenue des genêts, au poste d'administrateur délégué, à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016. L'administrateur-délégué a le pouvoir d'accomplir tous actes ressortissant de la gestion journalière de la Société. Ils peut agir seul, à l'exception des décisions à prendre pour des sommes supérieures ou égales à 20.000 euros et pour tous les actes d'aliénation, d'achat et/ou de vente d'immeubles et de contrats d'emprunt, où la signature conjointe de deux administrateurs au moins est impérative.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010136351/23.

(100154863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

DIT Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.489.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010135776/10.

(100154850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert. R.C.S. Luxembourg B 121.927.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 23 septembre 2010

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg Holding Sarl, Multiplex Malta 2 Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, Valleta, Malta, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C39888 que:

- il a été accepté la démission de David Newling, ayant son adresse professionnelle au Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie, pour l'exécution de son mandat de gérant A de la société jusqu'à ce jour;
- Il a été nommé, avec effet au 24/09/2010, en tant que nouveaux gérants A de la Société, pour une durée indéterminée, Mr Richard Liao, né le 13/10/1963 à Taipei (Taïwan) et Mr Steven Skaar, né le 21/07/1972 à Salt Lake City (USA), ayant tous deux comme adresse professionnelle 23 Hanover Square, W1S 1JB, Londres.
 - Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
 - Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;
 - Monsieur Richard Liao, en tant que gérant A de la Société;
 - Monsieur Steven Skaar, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 Octobre 2010.

Pour Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Manager

Référence de publication: 2010138816/26.

(100158157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Ligiol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010135777/10.

(100155061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Worldfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.294.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257
- L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.
- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié profession-nellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010138056/34.

(100158257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.



European Structured Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 140.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 octobre 2010.

David Saigne.

Référence de publication: 2010135778/11.

(100154976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Efelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 19.393.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135779/10.

(100154915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Johnebapt Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 32.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135811/10.

(100155029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.091.

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Dallmayr Automaten- Service GmbH (vormalig: SERVIPLUS GETRÄNKE-UND VERSORGUNGSAUTOMATEN SERVICE, GmbH) mit aktuellem Sitz in Viezstrasse 1, D-66663 Merzig,

hier vertreten durch Herrn Christophe FENDER, Verwalter, berufsansässig in Hesperange, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 29. September 2010,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass die vorbennante Gesellschaft "SERVIPLUS GETRÄNKE- UND VERSORGUNGSAUTOMATEN SERVICE, G.m.b.H." die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg" mit Sitz in L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss einer Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, mit dem Amtssitz in Remich am 1. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 426 vom 29. Oktober 1994,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B 48091.

Alsdann bat die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar den nachfolgenden von der alleinigen Anteilhaberin genommenen Beschluss zu beurkunden wie folgt:



Einizger Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst das laufende Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2010 abzuschliessen und das folgende Geschäftsjahr vom 1. Januar auf den 31. Dezember eines jeden Jahres festzulegen und somit Artikel 11 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres."

Erklärung des Unterzeichners

Der Unterzeichner erklärt im Namen des dinglich Begünstigten der Gesellschaft, dass die Mittel zur Satzungsänderung der Gesellschaft nicht von irgendeiner Tätigkeit stammen, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung, im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten.

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger

Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FENDER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010 Relation: LAC/2010/43737 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg

Luxemburg, den 15. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010137331/49.

(100157452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Gaminghouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.007.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 11 octobre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 11 octobre 2010 que:

- Les actionnaires ont accepté la démission de Paul Guilbert, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat;
- Les actionnaires ont nommé David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir en 2012 pour délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Il en résulte qu'à compter du 11 octobre 2010, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Gérard Maitrejean
- Joseph Gammal
- Alain Steichen
- Jean-Pierre Winandy
- David Sullivan

Séverine Michel

Administrateur

Référence de publication: 2010139564/24.

(100158377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck